

DÉLIBÉRATION N° 23/5

Séance du 14 mars 2023

Octroi d'une remise gracieuse à l'association Pôle Pixel

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 193,

Vu l'avis favorable de l'agent comptable de l'établissement,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'octroi d'une remise gracieuse de la créance de 19 150,88 € HT portant sur l'association Pôle Pixel.

Fait à Paris,
Le 14 mars 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart